

RAPPORT FINANCIER 2021



Ce rapport financier fera le bilan d'une année marquée comme en 2020 par la pandémie de Covid-19, l'apparition du passe sanitaire, entraînant une difficulté ou une impossibilité d'organiser la vie des sections dans des conditions normales. Les réunions des sections, fédérations, comités régionaux et groupes de travail (GT) ont dû majoritairement se faire sous forme de vidéo-réunions, tout comme celles du Bureau national (BN) et du Comité central (CC). Les charges liées à l'organisation des déplacements, aux réunions publiques, voire aux outils physiques d'information et de communication sont donc en baisse, comparées à 2019, comme nous l'avons déjà constaté en 2020.

La traduction en chiffres de cette année atypique est marquée par :

- un compte de résultat positif, à hauteur de 154 069 € ;
- ce résultat exceptionnel est lié principalement à une reprise de provision pour risque de 255 000 €, associé à la vente d'un appartement à Paris au premier trimestre 2018, au résultat excédentaire des sections, fédérations et comités régionaux, et, toujours comme en 2020, au maintien des charges contenues en raison de la pandémie ;
- le budget global se situe à hauteur de 2 039 730 €, en augmentation de 181 510 € (soit +10%) par rapport à 2020, pour les mêmes raisons que celles expliquant notre résultat exceptionnel pour 2021 ;
- un bilan du bénévolat légèrement supérieur aux valeurs atteintes en 2020, qui dépasse les 3 millions d'euros en valorisation, preuve de l'intense activité qui s'est néanmoins maintenue dans les structures de la LDH, malgré les fortes contraintes de cette année 2021 ;
- un dernier point dans ce préambule concerne les difficultés que nous avons rencontrées avec le service administratif et financier pour collecter l'ensemble des bilans financiers des sections, fédérations et comités régionaux. A ce jour, soixante-treize sections n'ont pas fait ce retour malgré de nombreuses relances. Certes Jean-Claude Manso, notre responsable administratif et financier, a pu reconstituer ces bilans via les comptes bancaires, mais ceci reste insuffisant notamment pour pouvoir ventiler dans notre comptabilité générale et commune le détail des charges et produits engagés par ces sections pendant l'exercice 2021. Je rappelle que l'envoi de ces bilans financiers est obligatoire au titre de l'article 17 de nos statuts, avant le 30 novembre de l'année en cours. La gestion de la LDH est une affaire collective, et chaque section en porte une part.

Je reviendrai plus en détail sur ces points dans ce rapport.

1. Le nombre d'adhérents en baisse : résultat des difficultés de mobilisations dans les sections ?

Le nombre de personnes adhérentes à la fin 2021 est de 8258, en baisse de 3,3% par rapport à 2020 (8542). Pour mémoire nous comptabilisons 8306 personnes adhérentes en 2019, 8390 en 2018, 8693 en 2017 et 9291 en 2016. Ce fléchissement qui fait suite au rebond de 2020 traduit peut-être les difficultés rencontrées dans les sections pour reprendre des réunions en présentiel, mais probablement aussi l'insuffisance de campagnes d'adhésion, des prises de contact avec les nouveaux membres et des relances des adhérentes et des adhérents par les bureaux, dans un contexte de crise sanitaire. Ceci limite aussi le rappel des très nombreux combats qu'a menés la LDH en 2021, combats peut-être moins visibles que ceux contre la loi sécurité globale au dernier trimestre 2020, mais tout aussi importants, comme le rappelle le rapport du secrétariat général.

966 personnes nous ont rejoints en 2021, contre 1240 en 2020. Constatons que 1250 personnes n'ont pas renouvelé leur adhésion en 2021, ce qui représente le départ de 14,6% des personnes qui étaient adhérentes en 2020 (soit une sur sept !). Un mouvement de départs toujours important, que nous n'arrivons pas à réduire, et dont nous ne parvenons pas à connaître les motivations.

Le montant des cotisations pour l'année 2021 reste à un niveau élevé. Il se monte à 693 409 €, contre 709 932 € en 2020, 675 414 € en 2019, 668 717 € en 2018 et 696 750 € en 2017. On note un léger fléchissement du montant global des cotisations, à hauteur de 16 523 €, soit une baisse de 2,3%, néanmoins inférieure à celle du nombre des adhérents.

Le montant de la cotisation moyenne est toujours en hausse. Il se situe à 83,97 €, contre 83,11 € en 2020, 81,30 € en 2019, 79,60 € en 2018 et 80,15 € en 2017. La générosité des ligueuses et des ligueurs, attachés aux combats de la LDH, doit ici être remerciée car les cotisations représentent notre plus gros poste de recettes. Comme l'an dernier, je ferai observer que le coût de la cotisation moyenne revient à 28,55 € après déduction fiscale (pour celles et ceux qui peuvent en bénéficier). Ce montant représente 2,38 € par mois, soit l'équivalent d'un café en terrasse !

Mais développer nos ressources propres, gage de notre indépendance, nécessite d'augmenter encore et toujours le nombre des adhérents. Ceci a déjà été maintes fois évoqué, et le mettre en œuvre doit être une priorité pour toutes et tous et à chaque instant. L'accueil des nouveaux adhérents doit être partout une priorité.

Après une baisse importante entre 2017 et 2019, le nombre des adhérents mensualisés continue de progresser. 4795 personnes ont choisi de régler par virement mensuel leur cotisation 2021, soit 58% des adhésions. Elles étaient 4780 en 2020 (56%). C'est un moyen de paiement qui garantit un étalement des cotisations sur l'année et qui probablement conforte les adhésions.

Notre association est toujours majoritairement féminine. 4443 femmes sont adhérentes, soit 54% des membres. Cette tendance est confirmée en 2021, puisque 523 femmes (et 429 hommes et 14 neutres) nous ont rejoints cette année, soit 54,5% des nouvelles adhésions. 3791 sont des adhérents masculins. Ils représentent 46% du total des membres à jour de cotisation. A ceux-ci il faut ajouter 24 personnes considérées comme neutres, puisque n'ayant pas renseigné (ou pas souhaité renseigner) leur genre.

2. Sections, fédérations et comité régionaux : un résultat très positif

Comme chaque année, le résultat des sections, fédérations et comités régionaux intervient dans le résultat final de la LDH (appelé résultat consolidé), qui assemble les produits et charges du siège (résultat national) et ceux des sections, fédérations et comité régionaux. La consolidation des comptes bancaires des sections, fédérations et comités régionaux fait apparaître un résultat largement positif, qui se monte à +115 K€, inférieur cependant à celui de l'année 2020, qui approchait les +150 K€. Ce résultat, qui reste nettement supérieur aux années antérieures (+70 K€ en 2019, +79 K€ en 2018 et +46 K€ en 2017), est directement lié à la conjoncture qui a entraîné une baisse importante des charges (déplacements, documentation et frais d'action notamment), associée au maintien du montant des subventions des collectivités territoriales (234 K€) en 2021.

Merci aux personnes en charge de l'animation et de la trésorerie des sections, fédérations et comités régionaux pour ce résultat. Il est nécessaire de poursuivre l'effort de recherche de financements de leurs actions, par le biais de subventions associées à leurs projets.

3. Le résultat national consolidé : une année atypique

Le total de nos charges et de nos produits fait apparaître, comme indiqué au début de ce rapport, un solde très positif de 154 K€. Ce résultat est le celui de la reprise de provision évoquée en introduction, associé à une baisse des charges liée à la crise sanitaire.

Si nous analysons les différents éléments qui composent ce résultat, nous constatons :

- une augmentation des produits (2039 K€ contre 1858 K€ en 2020) qui additionnent nos recettes propres (ventes, cotisations, dons et mécénat, soit 981 K€), les subventions liées à nos actions (556 K€), les produits de nos ventes (187 K€) et les produits exceptionnels qui intègrent la reprise de provision présentée en introduction de 255 K€ ;
- une légère hausse de nos charges d'exploitation, qui passent de 1809 K€ en 2020 à 1859 K€ en 2021, soit une augmentation de 2,6%. Les postes de charges concernés sont principalement : augmentation des achats (livres, objets...) de 24 000 €, compensée par des produits en hausse de 31 000 €, une légère baisse des services extérieurs (gestion du siège) et des autres services extérieurs (frais de congrès, meetings, déplacements, publications...), respectivement de 8500 et 7000 €. Le poste « salaires et charges des salariés » est le plus important de notre budget, soit 48 % de nos charges. Il se monte à 901 114 €, contre 880 024 € en 2020. Cette augmentation est principalement liée à la création

à titre expérimental d'un poste salarié en CDD pour la coordination et le développement du concours de plaidoirie dans la région Hauts-de-France, financé par des recettes de subvention et partenariat ;

- c'est l'occasion de saluer et remercier l'ensemble des femmes et hommes salariés de la LDH qui, malgré une situation sanitaire instable, ont su maintenir une intense activité au service de toutes les ligueuses et de tous les ligueurs ;

- les frais de déplacement et de mission des membres du BN et du CC se maintiennent comme en 2020 à un niveau bas car la plupart des réunions se sont tenues soit en visioconférence soit en mixte présentiel/visio. Ils se montent à 6784 €, contre 34 923 € en 2019 et 37 656 € en 2017.

4. Nos recettes, un développement nécessaire pour retrouver un équilibre et des marges d'action

- Quelques commentaires sur les chiffres 2021

1 - Les cotisations, à hauteur de 693 K€, représentent 34% du total de nos produits. Ce chiffre indique l'importance de cette recette dans notre budget, qui garantit notre indépendance. Preuve que l'élargissement de nos membres adhérents doit rester une priorité tout au long de l'année.

Les fluctuations du nombre des adhésions ces dix dernières années indiquent que nous sommes aussi tributaires de l'actualité et du rôle que peut y jouer la LDH. Raison de plus pour que, dans cette période d'instabilité, nous proposons à toutes celles et ceux en accord avec les engagements de la LDH de nous rejoindre et créer un pôle de défense des libertés élargi et donc plus fort. Pour cela, les sections, les fédérations et les comités régionaux devraient multiplier les temps d'accueil, d'information et de formation pour accompagner les nouveaux arrivants et leur ouvrir tous les champs du possible au sein de notre association. Ce point, qui est à l'ordre du jour du groupe de travail sur l'avenir de la LDH, est un défi majeur.

2 - Les dons reçus par la LDH en 2021 se montent à 234 K€, contre 270 K€ en 2020. Un repli de 12% qui s'explique sans doute par une année compliquée pour organiser des réunions publiques limitant ainsi les appels à dons locaux. Après une forte évolution des dons en 2020, il est urgent de reprendre l'habitude de porter devant le public le fait que la défense des droits et des libertés a bien un coût, et que l'appel à don n'est pas un acte mineur puisqu'il dote notre association de moyens nécessaires pour ces combats. La période à venir portera les questions des libertés, de l'égalité des droits, du combat contre les exclusions et les discriminations au centre de l'agenda politique. J'invite les sections à développer les appels à soutien financier en n'oubliant pas de mentionner le label « Don en confiance », qui reconnaît la gestion rigoureuse et désintéressée de la LDH.

3- Le montant total des subventions perçues par la LDH est de 556 K€, contre 547 K€ en 2020 (+1,5%). Rappelons que l'absence de projets européens pèse sur ce bilan, même s'il n'est pas facile de gérer ces « grosses machines ». Cependant, soyons attentifs à pouvoir y prendre place en partenariat, probablement avec des organisations plus armées qui auraient besoin du travail et de l'expertise du réseau de la LDH pour certains projets.

Les subventions reçues de l'Etat se montent à hauteur de 276 K€, contre 264 K€ en 2020 et 255 K€ en 2019.

Les subventions des collectivités territoriales (régions, départements et communes) sont en léger repli, à hauteur de 233 K€, contre 236 K€ en 2020 (-1%). Lydia Martins Viana et Jean-Claude Manso sont là pour vous conseiller et vous aider pour vos projets et demandes de subvention.

Le partenariat avec la Macif, à hauteur de 50 000 €, se poursuit, avec l'objectif de soutenir l'organisation conjointe de cafés mutualistes et la production d'un guide d'accès aux droits pour les jeunes.

4 - Les legs : cette année, l'association LDH n'a pas reçu de legs directement. Vous le savez, les legs sont désormais orientés vers le fonds de dotation de la LDH créé à cet effet et dispensé des droits de succession. Des legs acceptés en 2019 et 2020 sont en cours d'instruction et devraient aboutir à leur réalisation en 2022 et 2023.

Je rappelle que, depuis quatre ans maintenant, nous avons fait le choix d'informer le public sur la possibilité d'orienter un legs vers le fonds de dotation. N'hésitez pas à vous en emparer pour faire connaître largement cette possibilité d'un engagement post mortem.

5 – Publications et ventes : les produits (ventes et abonnements) d'*Hommes & Libertés*, devenu *Droits & Libertés*, baissent de 12%, à hauteur de 60 955 €, contre 69 559 € en 2020, 68 490 € en 2019, 75 274 € en 2018 et 70 600 € en 2017. De même, le nombre d'abonnements est en baisse : 3223 en 2021, contre 3420 en 2020 ; une dégradation régulière qui doit nous inciter à réfléchir aux mesures de promotion de cette revue. Comme chaque année, nous rappelons que la promotion dans les sections lors de la sortie d'un nouveau numéro pourrait élargir son public. La qualité de ses dossiers devrait permettre aux sections d'organiser des débats en s'appuyant notamment sur ses rédacteurs.

LDH Info est considéré par le Comité central comme le lien indispensable entre les organes nationaux, les différents échelons locaux et les ligueuses et les ligueurs. Cette publication est gratuite dans sa version numérique (8418 abonnés), et avec une participation aux frais pour sa version papier (1256 abonnés en 2021, contre 1307 l'an dernier). On constate une diminution lente mais régulière des recettes principalement liées à la vente de sa version papier : 10 106 € en 2021, contre 13 854 € en 2020, ce qui est normal par le report progressif vers la version numérique gratuite.

Pour ces deux publications, si les produits des ventes couvrent les frais de tirage et de routage, le bilan reste toutefois déficitaire depuis de nombreuses années puisqu'il faut intégrer les salaires et charges des salariés qui travaillent sur ces revues. L'objectif premier n'est pas d'équilibrer ce bilan mais d'élargir la diffusion et le lectorat notamment de *Droits & Libertés*.

6 – Trésorerie : notre situation reste fragile car le déficit structurel du national n'est pas compensé par des recettes adaptées. Pour 2021, ce déficit serait de 101 K€, si nous n'avions pas eu le bénéfice du produit exceptionnel lié à la reprise de provision de 255 K€. Cependant, notre trésorerie nette est renforcée à hauteur de 1025 K€, contre 797 K€ en 2020, ce qui représente sept mois de charges sans rentrée de recettes. Comme le précise notre commissaire aux comptes, cette trésorerie est localisée dans les comptes des sections. Mais comme constaté depuis de nombreuses années, elle est soumise à la gestion sage et prudente des sections. Cette attention doit être maintenue et ne suscite, dans la présente situation, aucune inquiétude.

7 – Remontée des bilans des sections : les comptes ici présentés intègrent 100% des résultats des sections. Mais toutes n'ont pas fait remonter leurs comptes 2021, 73 bilans financiers de sections (dont 14 de sections sans bureaux) ont été reconstitués par Jean-Claude Manso sur la base de leurs relevés bancaires, ce qui garantit l'exactitude du bilan financier. Mais 59 sections constituées et actives n'ont pas fait remonter leur bilan financier malgré nos relances, ce qui entraîne un retard important dans la production de nos comptes et un travail supplémentaire. La gestion de la LDH est une affaire collective et chaque section doit y participer selon son activité. La LDH est une seule association avec un seul compte bancaire intégrant les sous-comptes des sections et une seule comptabilité qui produit le résultat global dit consolidé. L'absence de retour d'un bilan financier nous prive de pouvoir porter avec précision dans la comptabilité générale de notre association le détail des engagements en dépenses et en recettes de celle-ci. L'autonomie de gestion accordée par les statuts aux sections (art. 17 et R-11 et R-12) implique que toutes les sections, fédérations et comité régionaux sont dans l'obligation de remonter leurs comptes au national. Il faut rappeler que cette absence peut entraîner le retrait de la signature de ses mandataires sur le compte bancaire.

Avec le service administratif et financier, nous allons entreprendre une consultation auprès de toutes les sections afin de les sensibiliser et les aider pour que leurs bilans financiers soient transmis dans les délais prévus et de permettre l'intégration de leurs comptes dans de bonnes conditions. Ceci dans l'objectif d'une meilleure efficacité du contrôle interne afin de maintenir les objectifs de cohérence et de transparence financière auxquels nous sommes attachés.

D'avance je remercie toutes les trésorières et tous les trésoriers des sections pour leur vigilance et leur soutien dans l'exercice partagé de la bonne gestion de notre association et qu'ils et elles n'hésitent pas à nous solliciter en cas de questions ou de problèmes rencontrés. Le Crédit Coopératif, défaillant ces dernières années, permet maintenant à toutes les sections de recevoir leurs relevés bancaires. De plus, ceux-ci arrivent également chaque mois à Jean-Claude Manso, notre responsable administratif et financier, à l'œuvre sur ce chantier important. Si des difficultés perdurent, n'hésitez pas à les lui faire remonter.

5. La valorisation du bénévolat

Nous avons lancé en 2018 le chantier de la valorisation du bénévolat afin de rendre plus visible l'engagement des ligueuses et des ligueurs dans les actions que mènent les sections, les fédérations, les comités régionaux et les groupes

de travail. La loi oblige désormais la publication de la valorisation du bénévolat pour toutes les associations qui font appel aux subventions publiques et à la générosité du public. Ce résultat apparaît désormais en annexe du compte de résultat et du bilan. L'objectif pour la LDH est à la fois de satisfaire à cette obligation mais aussi et surtout de rendre compte de l'intensité et de la diversité de l'engagement des ligueuses et des ligueurs dans les actions qu'elles et ils mènent au sein des sections, fédérations, comités régionaux et groupes de travail (GT).

Cette année, 34% des sections ont répondu à notre appel, dont 50% de celles ayant 30 adhérents ou plus ; un résultat identique à l'an dernier mais encore insuffisant car ces sections ne couvrent que 45% de nos membres.

Le bilan 2021 totalise près de 208 000 heures contre 187 000 heures en 2020 (soit l'équivalent de 129 équivalent temps plein !). Cette augmentation témoigne probablement d'un regain d'activité à tous les étages de la LDH.

La loi impose que cet engagement soit traduit dans les comptes. Valorisé à 15 € de l'heure (proche d'un smic horaire chargé), l'ensemble des heures remontées est valorisé à hauteur de 3138 K€, contre 2801 K€ en 2020 et 2556 K€ en 2019.

Cette année, beaucoup des GT ont répondu... mais pas tous, donc nous pouvons mieux faire encore !

Que les responsables des sections, fédérations, comités régionaux et groupes de travail qui ont fait remonter leur bilan de bénévolat soient remerciés. J'invite celles et ceux qui ne l'ont pas fait cette année à se « préparer » pour l'an prochain. La procédure est simple et rodée. Elle demande moins d'une heure pour ce faire. Merci d'avance de contribuer à traduire l'originalité de notre association fondée sur l'engagement militant et bénévole de ses membres.

6. La suppression des avoirs des sections

Il faut rappeler que lors de la convention nationale du 19 juin 2021 et sur les recommandations de notre Commissaire aux comptes, une motion spéciale a été votée afin d'annuler ces avoirs et la dette du siège qui en découlait. Nous avons ainsi réglé, dans le sens prévu lors de nos assemblées générales précédentes, ce point qui perdurait depuis de trop longues années et qui amputait nos bilans par cette dette du national aux sections.

7. En conclusion

La recherche de moyens reste centrale, voire décisive ; moyens pour développer des équipements nécessaires au fonctionnement de la LDH, moyens pour équilibrer les résultats et, si possible, étoffer l'équipe salariée qui travaille au siège ou en région sur projet, et vous accompagne toute l'année ; moyens pour inventer et intensifier les coordinations régionales ; moyens pour toujours mieux communiquer. Un objectif qui doit être partagé par toutes et tous dans le but de convaincre celles et ceux en accord avec nos combats de nous soutenir par l'adhésion ou le don.

Comme l'an dernier, quatre pistes pour améliorer nos ressources :

- l'augmentation du nombre d'adhésions, conjuguée à l'évolution des cotisations en 2021, pourrait permettre d'atteindre un montant de cotisation proche de 750 000 €, objectif raisonnable à atteindre ;
- les campagnes d'appel à dons systématiques doivent être relayées par l'ensemble des ligueuses et ligueurs. Des outils existent, il faut les mobiliser et les demander auprès du service communication ;
- la nécessité de nous mobiliser dans la recherche de subventions au national comme dans les sections, les fédérations et les comités régionaux. Les actions que nous menons contre le racisme et l'antisémitisme et les discriminations, pour la laïcité, l'égalité des droits et la défense des libertés doivent pouvoir être mieux financées car des fonds existent. Cependant, la recherche de subventions au niveau local et déconcentré doit intégrer une partie des frais du siège, sinon les collectivités pourraient considérer que le projet d'action serait le fait de bénévoles, sans coût de structure ni de fonctionnement. Pour cela, n'hésitez pas à solliciter notre directrice Lydia Martins Viana ;
- dernier point : les legs. Il faut penser à informer les ligueuses et les ligueurs, comme les sympathisants, de cette possibilité. L'histoire et la notoriété de notre association comme la permanence de nos combats peuvent convaincre celles et ceux sensibles à ces combats de faire un testament en notre faveur. En votre nom, je veux rendre hommage à celles et ceux qui ces dernières années ont fait un legs à la LDH : Claire Granier, Micheline Chenuet-Jean, Joseph Thabuis, Didier Cadoz, Jean-Philippe Bogaert, Edmond Missa, Pascal Langlard, Christina Weber, Anne Marie Maillard et Monique Héroid.

J'avais proposé lors de la dernière convention nationale en juin 2021 la création d'un groupe de travail national qui aurait pour mission de réfléchir à des recherches de financements complémentaires en direction de fonds privés et de partenariat avec des fondations de l'économie sociale et solidaire (ESS), des mutuelles ou des assurances et de faire le lien entre le national et les sections dans la recherche de fonds. Ce groupe travaillerait en visioconférence afin permettre à toutes les ligueuses et tous les ligueurs intéressés de pouvoir y participer, quels que soient leurs territoires de résidence. Vous aviez été plusieurs à témoigner de votre intérêt mais je dois reconnaître que les difficultés liées à la crise sanitaire ne m'ont pas permis de lancer ce travail collectif. Sorti de cette période de clôture des comptes un peu délicate cette année, je propose de relancer cette initiative en renouvelant un appel à candidates et candidats, qui sera lancé dès avril 2022 afin de se réunir en présentiel lors de notre congrès de Marseille en juin prochain.

Le rapport de la Cour des comptes sur le contrôle des années 2013 à 2018, effectué entre juillet 2019 et février 2020, est désormais accessible sur leur site. Il conclut que la LDH rend des comptes honnêtes et transparents.

Je tiens pour finir à remercier l'équipe du service administratif et financier qui vous accompagne toute l'année sous le regard vigilant de notre directrice déléguée, Lydia Martins Viana : Jean-Claude Manso, Lisette Lepinay, Julien Jabouin et Imen Chahboune, ainsi que les ligueuses et ligueurs bénévoles qui viennent apporter une aide précieuse à son fonctionnement.

Alain Esmerly,
trésorier national